



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada  
Place Bonaventure, portail Sud-Est  
800, rue de La Gauchetière Ouest  
7 ième étage  
Montréal  
Québec  
H5A 1L6  
FAX pour soumissions: (514) 496-3822

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> System for filtration	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 31241-165994/A	<b>Date</b> 2016-12-08
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 31241-16-5994	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$MTA-160-14145	
<b>File No. - N° de dossier</b> MTA-6-39206 (160)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2017-01-18</b>	
<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Heure Normale du l'Est HNE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Asquino, Carolina	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> mta160
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (514) 496-3549 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (514) 496-3822
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA PORTES 6&7, VIA ENTR. RÉCEPT. MARCH 6100 ROYALMOUNT AVE. MONTREAL Québec H4P2R2 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

**Vendor/Firm Name and Address**

Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Place Bonaventure, portail Sud-Est  
800, rue de La Gauchetière Ouest  
7 ième étage  
Montréal  
Québec  
H5A 1L6

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....</b>	<b>3</b>
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	3
1.2 BESOIN.....	3
1.3 ENTENTE SUR LES REVENDEICATIONS TERRITORIALES GLOBALES .....	3
1.4 MARCHÉS RÉSERVÉS DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT AUPRÈS DES ENTREPRISES AUTOCHTONES (SAEA), UNE INITIATIVE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL .....	3
1.5 COMPTE RENDU .....	3
1.6 LES EXCEPTIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ NATIONALE .....	3
1.7 ACCORDS COMMERCIAUX .....	3
1.8 CONTENU CANADIEN .....	3
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES .....</b>	<b>4</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	4
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....	4
2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE .....	4
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION .....	4
2.5 LOIS APPLICABLES .....	5
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....</b>	<b>6</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....	6
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>8</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	8
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION.....	8
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....</b>	<b>9</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION.....	9
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ...	9
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....</b>	<b>10</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	10
6.2 BESOIN.....	10
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	10
6.4 DURÉE DU CONTRAT .....	10
6.5 RESPONSABLES .....	10
6.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES .....	11
6.7 PAIEMENT.....	12
6.8 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	12
6.9 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	12
6.10 LOIS APPLICABLES .....	13
6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	13
6.12 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i> .....	13
6.13 INSPECTION ET ACCEPTATION .....	13

N° de l'invitation - Solicitation No.  
31241-165994/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
31241-16-5994

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MTA-6-39206

Id de l'acheteur - Buyer ID  
MTA160  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

<b>ANNEXE «A»</b> .....	<b>14</b>
BESOIN .....	14
<b>ANNEXE «B »</b> .....	<b>17</b>
BASE DE PAIEMENT .....	17
<b>ANNEXE « C » TABLEAU DES CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES</b> .....	<b>18</b>
<b>ANNEXE « D » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS</b> .....	<b>19</b>
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE .....	19

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Exigences relatives à la sécurité**

Aucune exigence relative à la sécurité ne s'applique à ce besoin.

### **1.2 Besoin**

Le besoin est décrit en détail à l'Annexe A des clauses du contrat éventuel.

### **1.3 Entente sur les revendications territoriales globales**

Sans objet

### **1.4 Marchés réservés dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA), une initiative du gouvernement fédéral**

Sans objet

### **1.5 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.6 Les exceptions relatives à la sécurité nationale**

Sans objet

### **1.7 Accords commerciaux**

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

### **1.8 Contenu canadien**

Sans objet

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2016-04-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours  
Insérer : 90 jours

#### **2.1.1 Clauses du Guide des CCUA**

[B1000T](#) (2014-06-26), Condition du matériel - soumission

### **2.2 Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

### **2.3 Ancien fonctionnaire**

Sans objet

### **2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

N° de l'invitation - Solicitation No.  
31241-165994/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
31241-16-5994

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MTA-6-39206

Id de l'acheteur - Buyer ID  
MTA160  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **2.5 Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

---

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- Section I : Soumission technique (2 copies papier)
- Section II : Soumission financière (1 copie papier)
- Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux. Les soumissionnaires seront évaluer tel que le tableau des critères techniques obligatoires dans l'**Annexe C – Tableau des critères techniques obligatoires**, mais doivent aussi rencontrer les exigences minimales à l'Annexe A.

#### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec l'**Annexe B – Base de paiement**. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

#### **3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

N° de l'invitation - Solicitation No.  
31241-165994/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
31241-16-5994

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MTA-6-39206

Id de l'acheteur - Buyer ID  
MTA160  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

### 3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-16), Fluctuation du taux de change

#### **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

Le soumissionnaire doit proposer des produits rencontrant toutes les spécifications et composantes techniques décrites à l'Annexe A. Les soumissions seront évaluées sur les exigences techniques obligatoires de l'Annexe C.

Le soumissionnaire doit clairement démontrer comment les produits proposés rencontrent chacun des critères techniques obligatoires de l'Annexe C. Le simple fait de mentionner qu'il répond aux critères n'est pas suffisant. Le soumissionnaire doit donner suffisamment de détails pour permettre une évaluation complète.

Toute proposition qui ne démontre pas clairement la conformité à chacune des exigences techniques listées au tableau « Critères techniques obligatoires » (Annexe C), sera jugée non recevable.

Seules les propositions qui rencontrent les critères obligatoires seront soumises à l'évaluation financière. Les soumissions qui ne respectent pas toutes ces conditions seront rejetées.

#### **4.1.2 Évaluation financière**

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26), Évaluation du prix

Le soumissionnaire doit remplir et inclure avec sa proposition l'**Annexe B - Base de paiement**. Si un champ est vide, le prix considéré sera 0\$.

### **4.2 Méthode de sélection**

#### **4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires**

Clause du *Guide des CCUA* [A0031T](#) (2010-08-16), Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

---

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément à la *[Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html)* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée**

Conformément à la *[Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html)* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### **5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848) ([http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu\\_travail/droits\\_personne/equite\\_emploi/programme\\_contrats\\_federaux.page?&\\_ga=1.152490553.1032032304.1454004848](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848)).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

---

## **PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

**6.1.1** Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **6.2 Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **6.3.1 Conditions générales**

[2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### **6.4 Durée du contrat**

#### **6.4.1 Période du contrat**

La période du contrat est à partir de la date d'octroi du contrat jusqu'au 30 juin 2017 inclusivement.

#### **6.4.2 Date de livraison**

Bien que la livraison soit demandée pour le 28 février 2017, tous les biens livrables doivent être reçus et installés au plus tard le 31 mars 2017.

#### **6.4.3 Points de livraison**

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

### **6.5 Responsables**

#### **6.5.1 Autorité contractante**

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Carolina Asquino  
Titre : Spécialiste en approvisionnement  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction des Approvisionnements et de la Rémunération  
Adresse : 800, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 7300, Montréal (Québec), H5A 1L6

Téléphone : 514-496-3549  
Télécopieur : 514-496-3822  
Courriel : [Carolina.Asquino@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:Carolina.Asquino@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
31241-165994/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
31241-16-5994

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MTA-6-39206

Id de l'acheteur - Buyer ID  
MTA160  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : *(compléter à l'attribution du contrat)*

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
  
Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

#### 6.5.3.1 Pour le contrat :

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
  
Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

#### 6.5.3.2 Suivi de la livraison et de la formation :

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
  
Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

### 6.6 Divulgarion proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

Sans objet

## **6.7 Paiement**

### **6.7.1 Base de paiement**

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisés dans l'annexe B, selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux

### **6.7.2 Paiement unique**

Clause du *Guide des CCUA* [H1000C](#) (2008-05-12), Paiement unique (par lieu de livraison)

### **6.7.3 Clauses du *Guide des CCUA***

[C2000C](#) (2007-11-30), Taxes – entrepreneur établi à l'étranger

[C2605C](#) (2008-05-12), Droits de douane et taxes de vente du Canada - entrepreneur établi à l'étranger

### **6.7.4 Paiement électronique de factures – contrat**

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

## **6.8 Instructions relatives à la facturation**

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
  - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

## **6.9 Attestations et renseignements supplémentaires**

### **6.9.1 Conformité**

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
31241-165994/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
31241-16-5994

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MTA-6-39206

Id de l'acheteur - Buyer ID  
MTA160  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

#### 6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

#### 6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_.

#### 6.12 Clauses du *Guide des CCUA*

B1501C (2006-06-16), Appareillage électrique  
B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires  
D0018C (2007-11-30), Livraison et déchargement  
G1005C (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière

#### 6.13 Inspection et acceptation

Le chargé de projet sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

## **ANNEXE « A »**

### **BESOIN**

#### **1.0 Objectif**

Le Conseil national de recherches (CNRC) souhaite, afin de continuer ses services contractuels avec ses clients externes et les productions en culture cellulaire liées à ces contrats, acheter deux systèmes de perfusion « Alternate Tangential Flow » (ATF) qui seront utilisés dans l'usine pilote des installations de Montréal.

Le système ATF sera utilisé pour des contrats de clients pour développer des processus de perfusion de longue durée avec des densités cellulaires élevées, générant des revenus pour le CNRC. Grâce à son installation facile et la longue durée des processus comparés à d'autres technologies (par exemple « batch », « fed-batch »), le temps requis pour l'opération (l'installation, le fonctionnement et le nettoyage) est considérablement réduit, ce qui permettra des économies importantes tandis qu'une production plus élevée est habituellement livrée dans des processus à haute densité cellulaire. La technologie ATF est une plate-forme de fabrication qui permet une mise à l'échelle presque linéaire et qui est simple à installer, opérer, entretenir et valider. Ces facteurs sont importants lors de l'obtention des contrats avec des clients externes.

La technologie ATF est basée sur l'écoulement réversible à travers un module de filtre à fibres creuses, alternant entre des cycles de haute et de basse pression. Par conséquent, un écoulement tangentiel efficace, ainsi que des flux transmembranaires permettent un rinçage à circulation inversée et donc dans un rétro-lavage à chaque cycle. Le rétro-lavage du filtre empêche l'encrassement, même à très haute densité cellulaire, et entraîne par conséquent des processus de production plus longs par rapport à d'autres technologies de perfusion (par exemple le « spin filtre » interne). En raison du faible cisaillement généré, la culture et la viabilité restent généralement élevées dans un processus de perfusion utilisant la technologie ATF. En général, le système ATF soutient des concentrations cellulaires extrêmement élevées telles que 80 – 150 millions de cellules par millilitre pour de nombreux types de lignées cellulaires, y compris les cellules CHO, une des plates-formes de production du CNRC. La stérilisation peut être faite avec le bioréacteur ou séparément, suivie par une connexion via des connecteurs à usage unique ou des valves re-stérilisables. Ainsi, en fonction de la configuration choisie, une unité ATF peut être remplacée au cours d'un processus sans compromettre la stérilité. L'ATF peut être connecté à un bioréacteur en utilisant une large gamme d'adaptateurs de port standard et un « dip tube » (tube qui descend jusqu'au fond du bioréacteur) (à petite échelle) ou des vannes à membrane sanitaires.

La technologie ATF n'existe présentement pas au CNRC, Montréal.

Les contraintes opérationnelles actuelles à atténuer par l'achat sont: de courtes durées de production en raison de la mort prématurée des cellules ou l'impossibilité d'éliminer le surnageant de culture du bioréacteur causé par l'encrassement du filtre. Une technologie de perfusion qui ne permet pas de remplacer le module de perfusion pendant le processus contribue à de plus courtes durées de production, ainsi qu' à moins de flexibilité et de robustesse du processus. Une autre contrainte importante est le temps requis pour la préparation, l'opération et l'entretien de l'équipement pour perfuser des cellules avec succès.

Les processus « fed-batch » actuellement employés pour plusieurs projets au CNRC Royalmount exigent plus de temps de l'opérateur pour alimenter la culture tout au long du processus. Les systèmes de perfusion ATF d'autre part permettent l'ajout de milieux de culture, ainsi que l'élimination du surnageant contenant le produit sans aucun temps d'opérateur supplémentaire une fois que la perfusion est démarrée.

L'acquisition de toute autre technologie de perfusion que le système ATF ne répond pas aux exigences relatives aux projets de développement de procédés de perfusion et entraînerait une perte d'investissement.

## 2.0 Contraintes

Contraintes physiques du système ATF:

Boîtier de filtre ATF:      Hauteur = entre 70 – 80 cm  
   Largeur = entre 10 – 15 cm  
   Surface de comptoir = 0.035 – 0.045 m<sup>2</sup>  
   Poids avec liquide = entre 1.5 – 2.5 kg  
   Matériel de construction = acier inoxydable

Contrôleur:                    Hauteur = entre 32 – 35 cm  
   Largeur = entre 28 – 32 cm  
   Profondeur = entre 20 – 25 cm  
   Poids = entre 18 – 20 kg

Services nécessaires (disponibles dans nos installations) :

- a. Air comprimé: 35 - 90 PSIG
- b. Vacuum: minimum -14 psig
- c. Électricité: 100 – 240 V AC, 50/60 Hz, 0.6 Amp

Matériaux de construction:

- a. Boîtier ATF: acier inoxydable
- b. Diaphragme: silicone
- c. Tubes: silicone
- d. Joints toriques: silicone
- e. Filtre à fibres creuses: polyéthersulfone (PES)

## 3.0 Spécifications techniques obligatoires

Pièces requises spécifiques:

- 3.1 Le système de filtration ATF doit avoir un module de pompe.
- 3.2 Le module de pompe doit avoir un diaphragme en silicone, un hémisphère supérieur (côté liquide) avec orifice d'aération et un hémisphère inférieur (côté air) avec unité d'entrée d'air.
- 3.3 Le système de filtration ATF doit avoir un module de microfiltration à fibres creuses polyéthersulfone (0,2 µm) avec port de filtrat supérieure et inférieure. Il est connecté au module de pompe de façon sanitaire.
- 3.4 Le système de filtration ATF doit avoir une connexion entre le filtre à fibres creuses et le bioréacteur (un tube en silicone avec embouts sanitaires (tri-clamp)).
- 3.5 Le système de filtration ATF doit être muni d'un connecteur à compression pour le couvercle de 10mm pour cuve Applikon.
- 3.6 Le système de filtration ATF doit être muni d'un dip tube (tube qui descend jusqu'au fond du bioréacteur) avec connexion tri-clamp, longueur de 450mm, pour bioréacteurs de 5 à 15 L.
- 3.7 Le système de filtration ATF doit avoir un contrôleur avec une ligne le connectant au module de pompe à diaphragme ATF.
- 3.8 Le contrôleur doit avoir un manomètre d'air et un régulateur de pression d'air secondaire.
- 3.9 Le contrôleur doit avoir un raccord d'arrivée d'air et un raccordement pour la ligne de sortie du vacuum.

N° de l'invitation - Solicitation No.  
31241-165994/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
31241-16-5994

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MTA-6-39206

Id de l'acheteur - Buyer ID  
MTA160  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

- 3.10 Le contrôleur doit avoir un affichage HMI.
- 3.11 Le contrôleur doit avoir un logiciel programmé pour contrôler le système de filtration ATF (similaire au programme de Repligen pour système de perfusion ATF ou équivalent).

#### **4.0 Livrables**

- 4.1 Documentation technique: le système d'ATF doit être livré avec au moins un manuel d'utilisation en français ou en anglais.
- 4.2 Installation: l'installation par le fournisseur doit faire partie de l'achat.
- 4.3 Formation: la formation des opérateurs sur place est nécessaire.
- 4.4 Le soutien à la clientèle couvrant des questions après l'installation et la formation, et en cours d'utilisation doit être disponible par le fournisseur.

#### **5.0 Livraison-Installation**

Le système doit être livré et installé au 6100, avenue Royalmount, Montréal, Québec, H4P 2R2.

Livraison : entre 8 hrs et 15 hrs du lundi au vendredi, sauf jours fériés

Installation : entre 8 hrs et 17 hrs du lundi au vendredi, sauf jours fériés

L'installation et la formation doivent se faire en même temps.

N° de l'invitation - Solicitation No.  
31241-165994/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
31241-16-5994

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MTA-6-39206

Id de l'acheteur - Buyer ID  
MTA160  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

**ANNEXE « B »**

**BASE DE PAIEMENT**

**Note aux fournisseurs :**

1. Prix fermes, tout compris, DDP destination, sont requis pour tous les articles au tableau ci-dessous.
2. Tous les prix doivent inclure les droits de douane et les taxes d'accises canadiennes, le cas échéant.
3. Les taxes applicables sont en sus pour tous les articles.

**Marque :** \_\_\_\_\_

**# du modèle :** \_\_\_\_\_

**Information sur la garantie :** \_\_\_\_\_

No.	Description	Quantité	Prix unitaire (\$)	Prix calculé (\$)
1	Système de filtration ATF avec module de pompe, diaphragme en silicone, tuyau pour le raccordement du bioréacteur, tri-clamps, joints d'étanchéité, filtre à air et contrôleur avec tubes d'air (selon les spécifications de l'annexe A et points 3.1, 3.2, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11)	2	\$	\$
2	« Dip tube », longueur de 450mm, avec connexion tri-clamp pour bioréacteur de 5-15 L (selon les spécifications de l'annexe A et point 3.6)	2	\$	\$
3	Connecteur à compression pour le couvercle de 10mm pour cuve Applikon (selon les spécifications de l'annexe A et point 3.5)	2	\$	\$
4	Module de microfiltration de fibres creuses polyéthersulfone pour système ATF (0,2 µm) (selon les spécifications de l'annexe A et points 3.3, 3.4)	2	\$	\$
5	Livraison du système (comme décrit dans Annexe A, section 5.0)	1	\$	\$
6	Formation sur place et installation par le fabricant (comme décrit dans Annexe A, section 4.0 & 5.0)	1	\$	\$
<b>Total avant taxes</b>			\$	

## ANNEXE « C »

### TABLEAU DES CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Le soumissionnaire doit inclure avec sa proposition les fiches techniques des produits proposés. Une « Fiche technique » est définie comme un document, par exemple une brochure, un document technique, un dessin, un rapport d'essai. Ce document doit fournir des renseignements détaillés pour chaque spécification et exigence de performances.

Le soumissionnaire doit clairement démontrer comment les produits proposés rencontrent chacun des critères techniques obligatoires. Le simple fait de mentionner qu'il répond aux critères n'est pas suffisant. Le soumissionnaire doit donner suffisamment de détails pour permettre une évaluation complète.

Toute proposition qui ne démontre pas clairement la conformité à chacune des exigences techniques listées au tableau « Critères techniques obligatoires » détaillées ci-dessous, sera jugée non recevable et sa proposition sera rejetée.

No.	Critères techniques obligatoires	Afin d'aider l'évaluation veuillez indiquer la référence dans votre proposition
3.1	Le système de filtration ATF doit avoir un module de pompe.	
3.2	Le module de pompe doit avoir un diaphragme en silicone, un hémisphère supérieur (côté liquide) avec orifice d'aération et un hémisphère inférieur (côté air) avec unité d'entrée d'air.	
3.3	Le système de filtration ATF doit avoir un module de microfiltration à fibres creuses polyéthersulfone (0,2 µm) avec port de filtrat supérieure et inférieure. Il est connecté au module de pompe de façon sanitaire.	
3.4	Le système de filtration ATF doit avoir une connexion entre le filtre à fibres creuses et le bioréacteur (un tube en silicone avec embouts sanitaires (tri-clamp)).	
3.5	Le système de filtration ATF doit être muni d'un connecteur à compression pour le couvercle de 10mm pour cuve Applikon.	
3.6	Le système de filtration ATF doit être muni d'un dip tube (tube qui descend jusqu'au fond du bioréacteur) avec connexion tri-clamp, longueur de 450mm, pour bioréacteurs de 5 à 15 L.	
3.7	Le système de filtration ATF doit avoir un contrôleur avec une ligne le connectant au module de pompe à diaphragme ATF.	
3.8	Le contrôleur doit avoir un manomètre d'air et un régulateur de pression d'air secondaire.	
3.9	Le contrôleur doit avoir un raccord d'arrivée d'air et un raccordement pour la ligne de sortie du vacuum.	
3.10	Le contrôleur doit avoir un affichage HMI.	
3.11	Le contrôleur doit avoir un logiciel programmé pour contrôler le système de filtration ATF (similaire au programme de Repligen pour système de perfusion ATF).	

N° de l'invitation - Solicitation No.  
31241-165994/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
31241-16-5994

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MTA-6-39206

Id de l'acheteur - Buyer ID  
MTA160  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **ANNEXE « D » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS**

### **INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)